Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260216-DB_2026_015-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 9 février 2026	N° DE L'ACTE : DB- 2026-015

Le lundi 9 février 2026, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 3 février 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 12 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 12

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260216-DB_2026_015-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	BUREAU COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 9 FEVRIER 2026	DELIBERATION
	Développement économique	N° DE L'ACTE : DB- 2026-015
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
Objet : Zone d'activités des Gantelets - Commune de Caulnes - Vente à Coopérative Garun Paysanne – Parcelle cadastrée section YE n°77		

Rapporteur : Monsieur Thierry ORVEILLON

La coopérative Garun-Paysanne, dont les origines remontent à 90 ans, est une coopérative bretonne spécialisée en nutrition animale disposant de services complémentaires clés sur le territoire breton. La coopérative est détenue par 2 200 adhérents agriculteurs en activité en Bretagne. Elle déploie son expertise par l'intermédiaire de cinq métiers différents : nutrition animale, collecte de céréales, agronomie, santé animale et distribution verte. Avec 180 salariés, taille humaine et réactive, elle place la proximité, l'innovation responsable et la transparence comme valeurs fondatrices de ses activités. Le directeur général est Monsieur Sébastien BLOT.

La coopérative dispose d'un pont bascule sur la zone des Gantelets.

Dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics de la ZA des Gantelets (voirie et trottoirs), et afin de permettre un accès plus aisé pour les véhicules sur le pont-bascule, Dinan Agglomération et la coopérative Garun-Paysanne ont convenu de la cession d'une parcelle de 193 m² au profit de la coopérative.

Le prix de commercialisation est de 25 € HT du m² augmenté d'une TVA sur la marge, conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2024 portant sur la grille tarifaire des ZA.

Cette vente sera soumise aux conditions suspensives suivantes :

- La réalisation du projet par l'acheteur sous trois ans après la signature de l'acte, à défaut de quoi Dinan Agglomération se réserve la faculté de reprendre le bien dans un délai qui ne peut excéder cinq ans, moyennant la restitution du prix d'achat et de certains frais.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1311-9 et suivants relatifs à la demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat devant précéder les projets d'opérations immobilières, ou encore l'article L. 5211-37 selon lequel les cessions donnent lieu à une délibération motivée de l'organe délibérant,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 3211-14,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération n°CA-2020-053, en date du 27 juillet 2020, portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260216-DB_2026_015-DE

Vu la délibération n°CA-2024-146 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 25 novembre 2024 approuvant la grille tarifaire des zones d'activités,

Vu l'avis favorable de mise sous option, le 22 décembre 2025,

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat du 19 décembre 2025.

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Autoriser** la vente, ainsi que tout document de vente s'y rapportant, à la coopérative Garun Paysanne, ou à toutes autres personnes morales qui s'y substitueraient, de la parcelle cadastrée section YE n°77, d'une surface de 193 m², sur la ZA des Gantelets, commune de Caulnes,

- **Approuver** les conditions principales de la vente s'y rapportant au prix de 25€ HT le m² augmenté de la TVA sur marge,

- **Stipuler** au(x) dit(s) acte(s) que la vente sera conclue sous les conditions suspensives précitées,

- **Autoriser** Monsieur le Président de Dinan Agglomération, ou son représentant, à signer l'acte authentique et tous les autres documents se rapportant à cette vente et ce, dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la date de la présente délibération rendue exécutoire, de telle sorte qu'au-delà de cette date, la présente délibération sera considérée comme caduque.

Il est précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

La recette de la vente sera inscrite au Budget Annexe des Zones d'Activités.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 20 février 2026

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260216-DB_2026_015-DE

